



CHAMBRE DE COMMERCE
DU SAGUENAY

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU BAPE DANS LE CADRE DU PROJET :

MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Déposée par :

La Chambre de commerce du Saguenay

194, rue Price Ouest
Chicoutimi, Québec
G7J 1H1

21 mai 2015

Table des matières

Présentation de l'organisation.....	2
Discussions	3
Conclusions.....	4

Présentation de l'organisation

La Chambre de commerce du Saguenay (CCS) regroupe plus de 1000 membres de la communauté d'affaires sur le territoire de la MRC de Saguenay et de la MRC-du-fjord-du-Saguenay. Elle est membre, accréditée avec distinction, de la Chambre de commerce du Canada, ainsi que de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ). Actuellement, elle constitue l'une des dix (10) plus grandes chambres de commerce pour l'ensemble du Québec (140).

La CCS a pour mission de regrouper et défendre les acteurs économiques, afin de favoriser le développement socio-économique et environnemental du Saguenay et du Fjord.

La CCS offre différents services à ses membres :

- Défense des intérêts de ses membres sur la place publique;
- Reconnaissance du mérite entrepreneurial;
- Émission de certificat d'origine;
- Conférences;
- Formation;
- Programme de subventions et de prêt salarial;
- De nombreux avantages commerciaux et services à rabais;

Ce mémoire est rédigé au nom de la Chambre de commerce du Saguenay.

Discussions

La Chambre de commerce du Saguenay (CCS) suit le projet de mine d'apatite au Lac à Paul depuis ses débuts. Nous avons vu le projet se définir au fil des années en côtoyant des promoteurs qui ont à cœur de faire un projet rassembleur : consultation du milieu, recueil de conseils des experts et respect des différentes normes et lois en vigueur. Notre organisation est convaincue que ce projet à bonne valeur économique se fera dans le respect du milieu où l'on vit tout en supportant le développement social de ses habitants.

Il est reconnu que la région s'est développée grâce à l'agriculture, à l'industrie forestière et à l'industrie de l'aluminium. Mais dans le contexte où l'économie actuelle est influencée par la mondialisation et par différents enjeux politiques, environnementaux et sociaux, il est impératif d'avoir une diversification économique régionale. Le projet au Lac à Paul d'Arianne Phosphate est souhaitable pour la région puisqu'il ajoutera une filière supplémentaire aux activités économiques de la région. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui souffre depuis longtemps de la crise forestière et des variations des prix de l'aluminium, a besoin de cette diversification. Arianne Phosphate promet un projet qui apportera quelques 2 250 emplois directs et indirects pour la phase de construction, 1 000 emplois directs et indirects pour la phase d'exploitation et enfin 300 emplois directs et indirects pour la restauration du site, nous n'avons pas le luxe de nous en passer! Ces emplois représentent des retombées économiques majeures pour la région. De plus, plusieurs entreprises connexes auront un nouveau souffle grâce à ces retombées, telles que les entreprises de transport, de construction et d'entretien. Il y a quelques semaines, Statistique Canada annonçait que la région métropolitaine de Saguenay avait atteint le taux de chômage le plus élevé au Canada. Nous avons besoin de ces emplois et, avec ce projet, le promoteur nous assure une prospérité durable.

Selon les données du promoteur, les retombées économiques totales du projet dans l'ensemble du Québec s'élèveront à 12,6 G\$ sur la durée de vie totale du projet (construction, exploitation et restauration), soit un impact moyen annuel de 450 M\$; Sur une base annuelle, environ 1670 emplois seront soutenus directement ou indirectement par le projet. Au niveau provincial, le projet permettra de nouvelles redevances minières et des retours fiscaux avantageux. Selon les études de Raymond Chabot Grant Thornton, les avantages pour les deux paliers gouvernementaux se chiffrent à 2,3 milliards de dollars sur 26 ans pour le provincial et 1,7 milliard de dollars pour le fédéral. Des sommes dont notre société ne peut se priver.

D'un point de vue local, la venue d'Arianne Phosphate facilitera le développement d'un parc industriel à Saint-Fulgence. Ceci aidera à apporter de la vitalité économique pour les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord qui subissent encore les répercussions de la baisse des activités forestières et de la fermeture de l'usine de Produits Forestiers Résolu. Ce site attirera certainement d'autres entreprises et pourrait

ainsi former une grappe industrielle reliée au projet. En outre, le parc industriel pourrait grandement inciter des gens à s'établir dans ces municipalités, ce qui amènerait un impact social positif dont elles ont besoin.

Il y a plusieurs bénéfices à la réalisation du projet d'un point de vue social. Nous n'avons qu'à penser à l'important taux d'exode des jeunes, mais aussi de gens d'expérience qui, faute de travailler, doivent quitter la région. Un projet comme celui d'Arianne Phosphate créera plusieurs emplois dans notre région, et pour longtemps.

Nous savons que la question des installations portuaires ne fait pas partie de l'évaluation par le BAPE mais la CCS désire tout de même se prononcer à ce sujet. Des installations portuaires sur la Rive-Nord du Saguenay seraient profitables pour le développement du Plan Nord tel que proposé par le gouvernement. Ce port faciliterait la mise en place de projets miniers et serait une infrastructure importante du développement économique de la région. De plus, l'utilisation de la rivière Saguenay est un choix évident, car elle a permise à la région d'exister, de se développer et pourrait lui permettre de prospérer davantage. Avec une bonne gestion, ces installations ne nuiraient pas à la faune qui y vit car la voie navigable ne se retrouve pas dans les zones les plus sensibles pour les espèces. Il y a moyen d'arrimer toutes les exigences nécessaires au développement de ce projet à une utilisation durable pour tous.

Finalement, en ce qui a trait à la gestion des risques et au traitement des plaintes, Arianne Phosphate a mis sur pied un comité de suivi qui rassemble des acteurs provenant de différentes sphères socio-économiques de la région. Tel qu'expliqué par le promoteur, ce comité de suivi est obligatoire selon la nouvelle loi des mines. Par contre, il a été mis sur place bien avant l'instauration de la loi. Ceci démontre que le promoteur a été, est et sera transparent tout au long des étapes du développement de la mine. Nous avons une grande confiance envers le promoteur.

Conclusions

C'est sans aucun doute que la Chambre de commerce du Saguenay donne son appui au projet de mine d'apatite au Lac à Paul d'Arianne Phosphate. Nous souhaitons fortement que le BAPE donne un avis favorable au projet.

La région a grandement besoin de ce projet structurant. Nous représentons plus de 1000 membres et nous recueillons de nombreux commentaires positifs concernant le projet de la mine d'apatite. Nous avons l'opportunité de créer de la richesse par l'exploitation d'une ressource naturelle d'une qualité incroyable dans les sols de notre région. Arianne Phosphate a un grand respect des règles environnementales et s'engage à offrir des

emplois de qualité selon des normes beaucoup plus rigoureuses que les pays producteurs actuels que sont le Maroc, la Russie, la Tunisie et le Pérou.

Nous désirons que le BAPE tienne compte, dans ses analyses, de tous nos commentaires et que le gouvernement appui ce beau projet régional et rassembleur.